

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 avril 2020 portant cessation de fonctions et nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux

NOR : JUST2010603A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié par l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2018 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifié portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux ;

Vu l'agrément en date du 23 avril 2020 donné par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de la justice relatif à la nomination d'un régisseur d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux.

Arrête

Article 1

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2020, aux fonctions de régisseurs d'avances et de recettes auprès du cabinet de la Garde des Sceaux de Monsieur Yves BLONDEL, attaché d'administration de l'Etat.

Article 2

Les articles 1, 2 et 3 de l'arrête en date 13 juillet 2018 portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux sont modifiés comme suit :

Article 1 : « Monsieur Sébastien BERROYER, ingénieur de recherche du ministère de l'enseignement supérieur, détaché dans le corps des attachés d'administration de l'Etat est nommé en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès du cabinet de la Garde des Sceaux, à compter du 1^{er} mai 2020 ».

Article 2 : « Monsieur Sébastien BERROYER est soumis à l'obligation de constituer un cautionnement pour un montant de 3 800 euros ».

Article 3 : « Monsieur Sébastien BERROYER percevra une indemnité de responsabilité ».

Article 3

Le présent arrête sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **30 AVR. 2020**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de cabinet,

Nicolas DUFAUD

